

RWE



Projet éolien de Rogny

Compte-rendu du comité de projet
29 janvier 2025

Mairie de Rogny

RWE Renouvelables France

Sommaire

Informations générales	3
Caractéristiques de la réunion	3
Objectif de la réunion.....	4
Synthèse des échanges.....	5
Actions à suivre	5

Annexe : PDF de la présentation

Informations générales

Caractéristiques de la réunion

Les membres invités au comité

L'article R. 211-7 du Code de l'énergie vise l'ensemble des membres qui doivent être conviés au Comité de projet. Ces membres diffèrent selon le projet en question.

S'agissant d'un projet éolien, doivent être conviés :

- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- Un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres ;
- Un représentant de chaque commune située dans le périmètre de l'enquête publique, soit 6 km autour du projet.

Ainsi, ont été conviés pour le comité de projet de Rogny :

- La Communauté de Communes de la Thiérarchie du Centre et la Communauté de Communes du pays de la Serre
- La commune d'implantation : Rogny
- Les communes du périmètre de l'enquête publique : Autremencourt, Berlancourt, Bosmont-sur-Serre, Burelles, Cilly, Franqueville, Saint-Pierre-lès-Franqueville, Gronard, Gercy, Hary, Houry, La Neuville-Bosmont, La Neuville-Housset, Lugny, Marle, Marfontaine, Montigny-sous-Marle, Prisces, Rougeries, Saint-Pierremont, Saint-Gobert, Tavaux-et-Pontséricourt, Thiernu, Voharies, Voulpaix.

Conformément à l'article R. 211 -8 du Code de l'énergie, d'autres personnes (tels que le préfet ou le gestionnaire du réseau public de transport d'énergie réseau par exemple) peuvent être invités à participer au comité de projet lorsqu'ils sont invités par certains membres de droit. Cela n'a pas été le cas pour ce comité de projet.

Les moyens de convocation

L'invitation pour participer à ce comité de projet a été envoyée par email à l'ensemble des membres visés précédemment entre le 28 novembre et le 6 décembre 2024.

Le comité de projet s'est tenu le 29 janvier 2025 à la Mairie de Rogny de 14h00 à 15h20. Etaient présents :

- **Les représentants de la commune d'implantation**
 - M. DELAPORTE, maire de Rogny
 - M. GHEKIERE, adjoint au maire de Rogny

- **Les représentants des communes du périmètre d'enquête publique**
 - M. GUERIN, maire de Thiernu
 - M. LEGOUX, maire de Montigny-sous-Marle
 - M. YVERNEAU, maire de Burelles
 - Par ailleurs, M. LEFEBVRE, Maire de Saint-Pierre-lès-Franqueville rencontré mi-février 2025, a reçu une présentation du projet

- **La société RWE**
 - Juliette DEGRAVE, cheffe de projet éolien
 - Théophile FREMY, alternant chef de projet
 - Marc SERRA, directeur adjoint du développement éolien
 - Simon VANDENBUNDER, Responsable concertation

Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article. R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

Dans le cas du projet éolien porté par RWE sur la commune de Rogny, la zone a été proposée comme zone d'accélération des énergies renouvelables par le conseil municipal le 4 avril 2024.

Synthèse des échanges

A quelle phase en est le projet ?

Nous sommes en finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale. Nous visons un dépôt en Préfecture pour février/mars 2025.

Quels sont les enjeux vis-à-vis des églises fortifiées ?

Le bureau d'étude estime que les sensibilités sont faibles sur l'église de Rogny, à très faibles pour celle de Priscoes, etc. et modérées au maximum pour celle de Gronard. Nous avons été vigilants, nous avons proposé une implantation linéaire qui nous semble présenter les meilleures chances d'acceptation. Pour chaque photomontage, le bureau d'études estime ensuite l'impact.

Pourquoi la part des retombées fiscales de l'EPCI est-elle si élevée ?

La répartition de l'IFER est décidée par le Parlement via la loi de finances et nous n'avons pas de marge de manœuvre pour l'adapter.

Pourriez-vous offrir l'électricité gratuite aux habitants en compensation de la présence d'éoliennes ?

Aujourd'hui nous proposons un partenariat avec un fournisseur d'électricité pour proposer un tarif préférentiel aux habitants (jusqu'à environ 50% de la facture), mais nous ne souhaitons pas encourager à la surconsommation avec une électricité virtuellement gratuite. La transition énergétique repose sur la sobriété autant que les nouveaux moyens de productions renouvelables.

Est-ce que les communes alentours pourront bénéficier du fonds de dotation RWE ?

Un critère géographique sera appliqué pour privilégier les projets qui profitent aux communes qui nous ont fait confiance, mais il sera effectivement possible à des associations du territoire élargi de candidater.

Actions à suivre

Ces différentes remarques n'appellent pas de besoin de modification du projet ou de conséquences sur celui-ci.

RWE

Projet éolien de Rogny

Comité de projet – 29/01/2025



« Le comité de projet assure une **concertation préalable** des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la **faisabilité** et les **conditions d'intégration** dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables. »

Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Sommaire

1. RWE, acteur majeur de la transition énergétique
2. Pourquoi un projet éolien à Rogny ?
3. Présentation générale du projet éolien
4. Enjeux et impacts potentiels
5. Urbanisme
6. Raccordement
7. Retombées économiques et mesures
8. Temps d'échanges

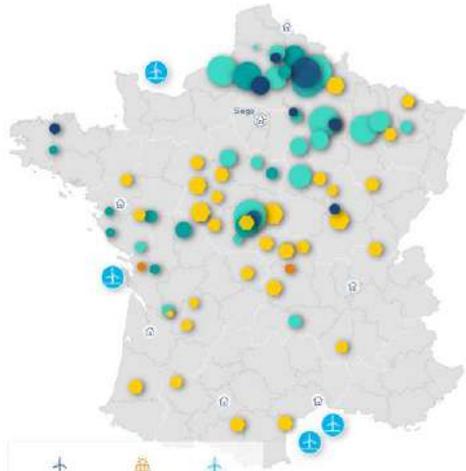
RWE

Acteur majeur de la transition énergétique



Le Groupe RWE et sa filiale RWE Renouvelables France : acteurs majeurs de la transition énergétique

RWE Renouvelables France

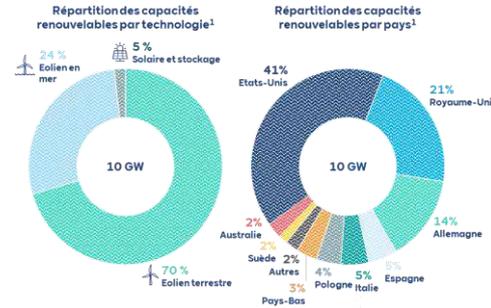


RWE Renewables



Objectif : neutralité carbone d'ici 2040

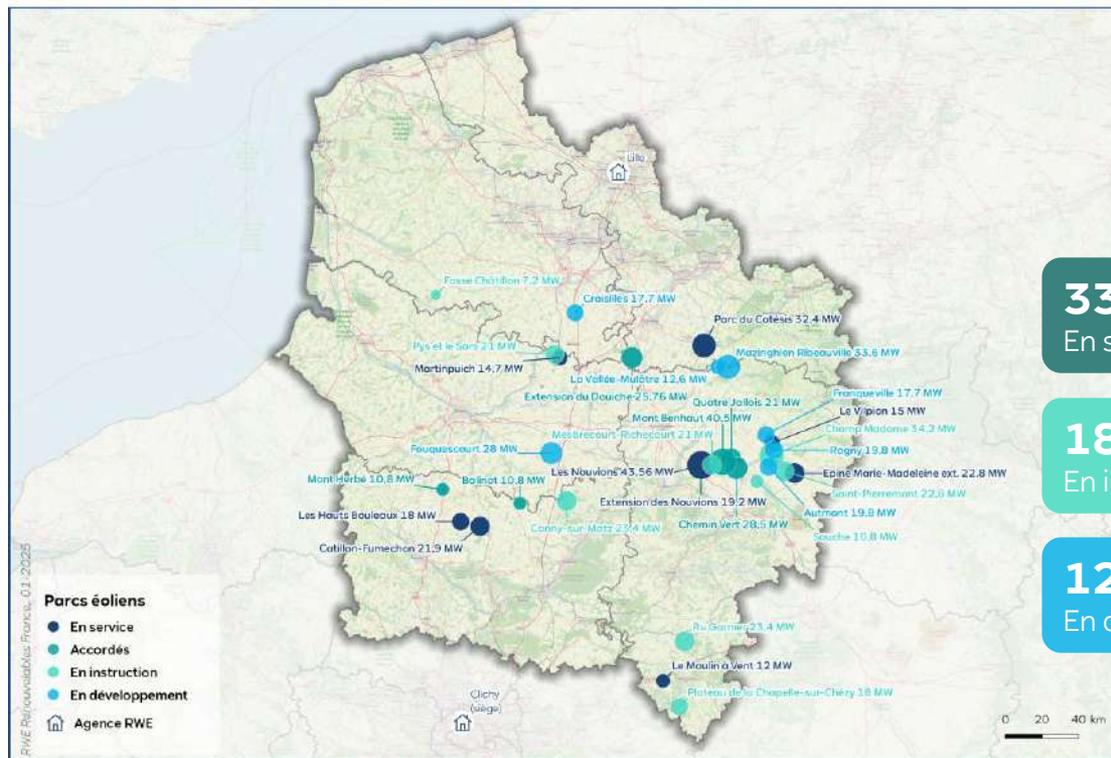
- **120 ans d'expertise** dans la production d'électricité
- Implantée dans plus de **20 pays** sur **5 continents**
- Près de **20 000 collaborateurs** dans le monde
- **50 GW** de puissance installée en **technologies vertes** d'ici 2030



Le Groupe RWE et sa filiale RWE Renouvelables France : acteurs majeurs de la transition énergétique

NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RWE



339,46 MW
En service ou autorisés

181,8 MW
En instruction

124,4 MW
En développement

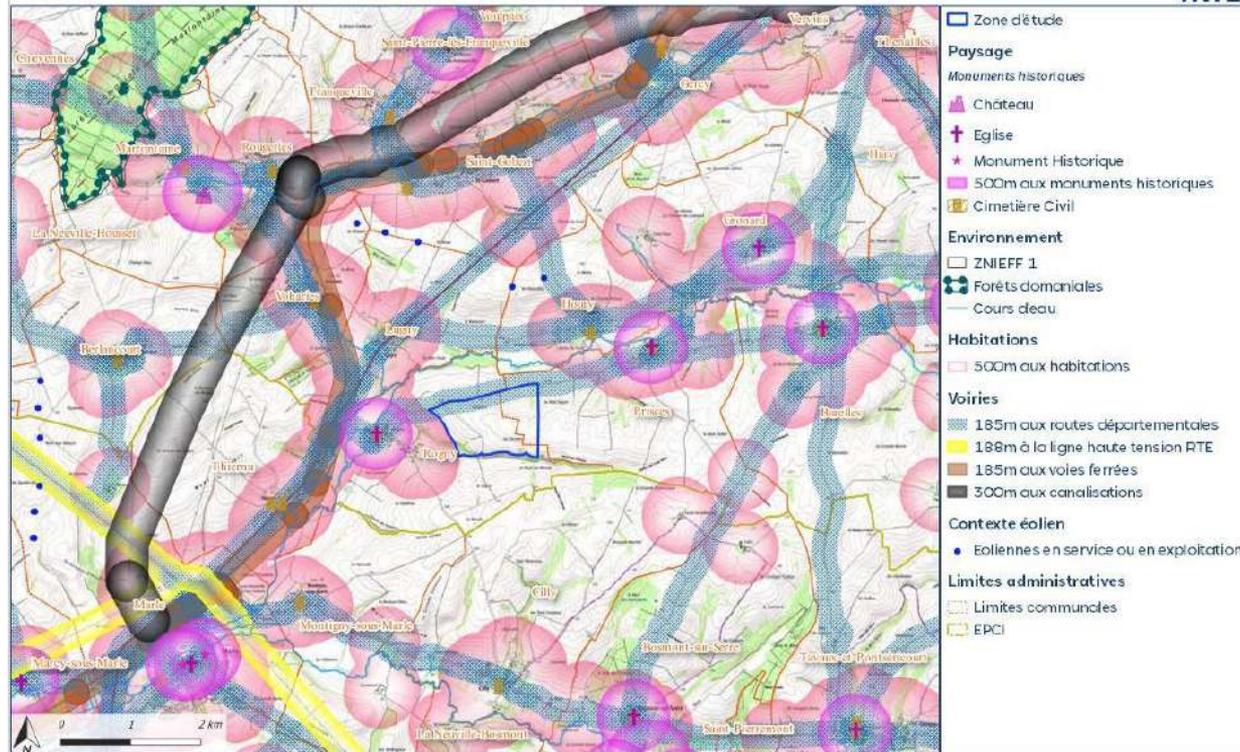
Pourquoi un projet éolien à Rogny ?

Pourquoi un projet éolien à Rogny ?

Justifications sur le choix du site

PROJET EOLIEN DE ROGNY: SYNTHESE DES ENJEUX

RWE



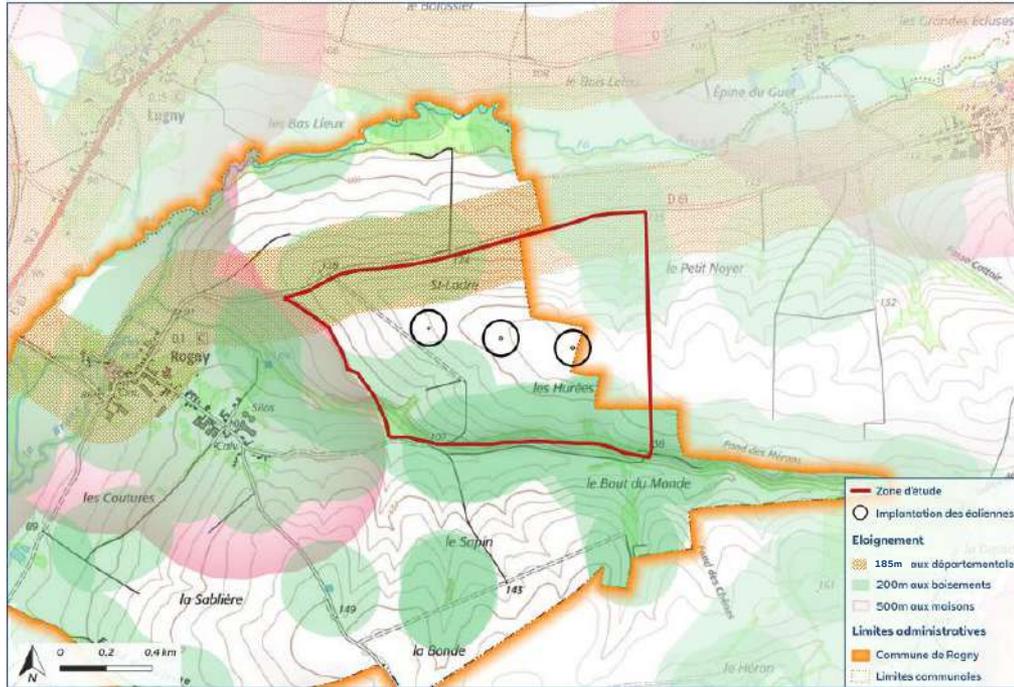
Présentation du projet

Projet et chiffres clés



Pourquoi un projet éolien à Rogny ?

Implantation retenue



- **Gisement éolien** favorable
- Site de moindre impact du point de vue de la **biodiversité**
- **Paysages** ouverts et horizontaux favorables à l'énergie éolienne
- Absence de **contraintes techniques majeures**
- **Volonté locale** de développer des projets d'énergie renouvelables

Présentation du projet

Gabarit des éoliennes

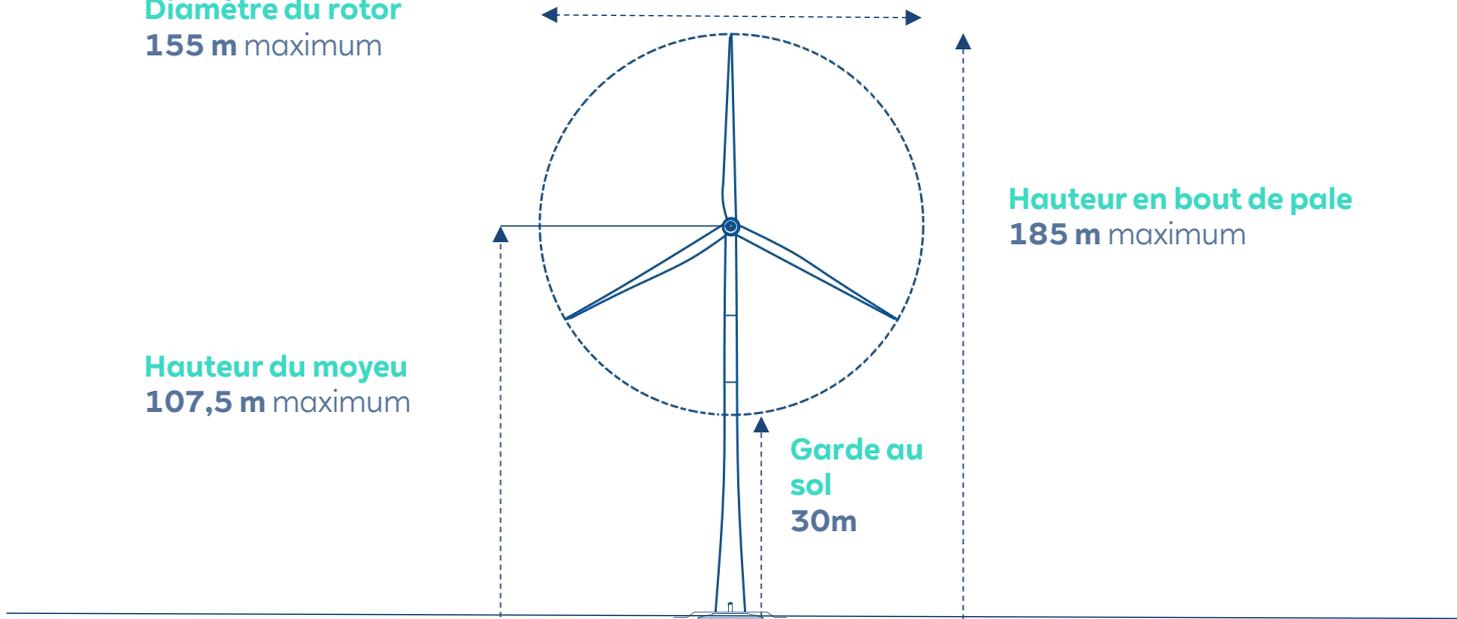
Une gamme d'éoliennes allant de **4 à 6,6** MW de puissance

Diamètre du rotor
155 m maximum

Hauteur du moyeu
107,5 m maximum

Hauteur en bout de pale
185 m maximum

Garde au sol
30m



Présentation du projet

Chiffres-clés

3 éoliennes  **19,8 MW**  **40 GWh/an**

Potentiel max. Puissance installée Production annuelle

Soit environ la consommation annuelle de



12900

voitures électriques¹



17600

habitants²

Co2

17200

tonnes évitées⁴

1. Source : Bilan Electrique RTE 2020 : sur la base d'une consommation moyenne annuelle de 15 kWh/100 km d'un véhicule 100% électrique de gamme moyenne .

2. Source : ADEME, Etude « Panel des Usages Electrodomestiques », calculs sur la base d'une consommation électrique annuelle moyenne de 4 792 kWh par foyer français (2,26 pers.)

3. Source comparateur Hello Watt, tarif réglementé EDF 2022, consommation moyenne d'une Box Internet standard émettant 24h/24.

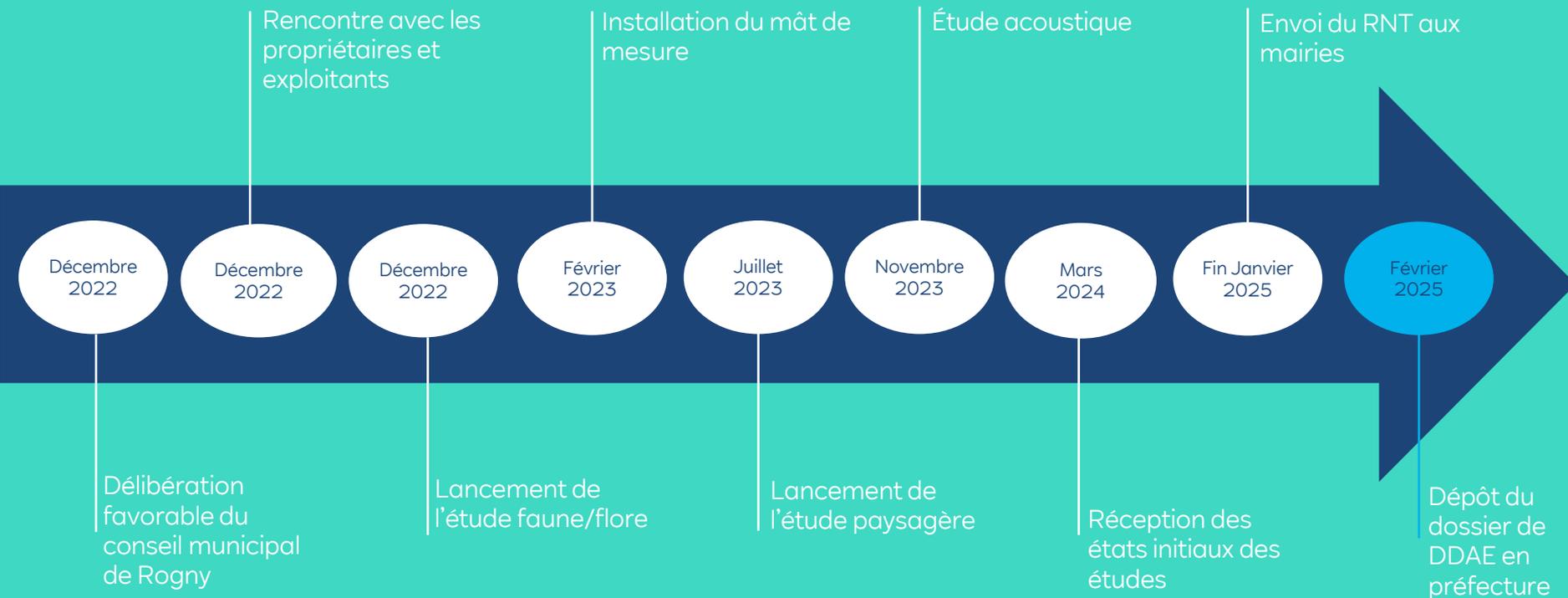
4. Source : Sélectra Consulting « Emissions de CO2 par source d'énergie ».

Etapes du projet



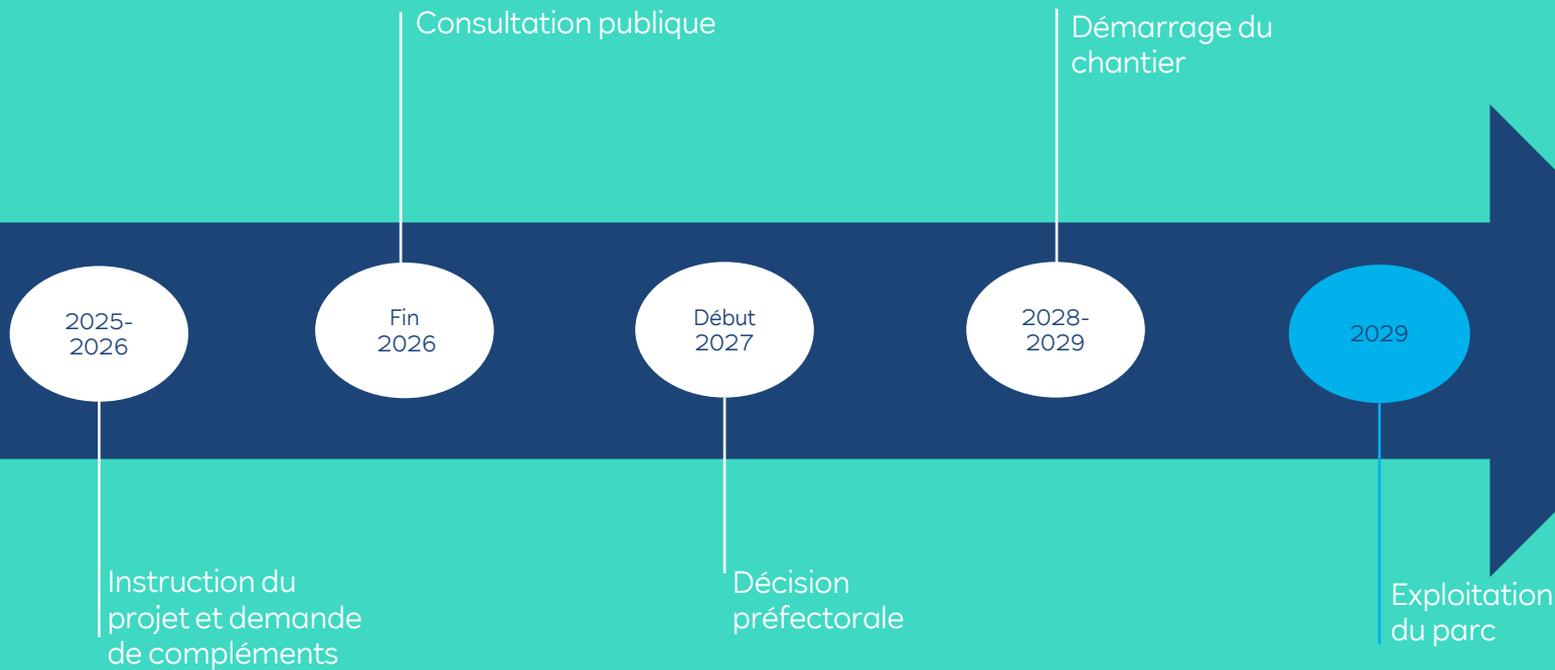
Présentation du projet

Calendrier passé



Présentation du projet

Étapes à venir



Enjeux et impacts potentiels

Enjeux et impacts potentiels

Implantation avec les aménagements



Enjeux et impacts potentiels

Implantation avec les aménagements permanents

N° de la Parcelle	Commune	Installation(s) concernée(s)	Superficie totale de la parcelle en m ²	Superficie impactée (m ²)
ZB 1	Rogny	Postes de livraison	33 180	362
ZB 8		Fondation E1+ plateforme	87 900	2709
ZB 10		E2 + plateforme + chemin à créer	41 400	3 210
ZB 11		E3 + plateforme + chemin à créer	139 890	4 858
ZB 14		Chemin à créer	80 220	707
ZB 15		Chemin à créer	56 760	257
Chemin communal		Chemin à créer	-	163
TOTAL			439 350	12 401

Enjeux et impacts potentiels

Environnement – Oiseaux

Enjeux en période hivernale



Richesse spécifique modérée et stationnements dominants, utilisation modérée des cultures

Enjeux en période pré-nuptiale



Richesse spécifique forte mais effectifs modestes, vols migratoires peu marqués et à faible altitude.

Enjeux en période nuptiale



Richesse spécifique forte, peu de reproduction certaine mais possible à probable dans les haies et boisements.

Enjeux en période post-nuptiale



Richesse spécifique élevée, vols de faible altitude (inférieurs à 30m) et peu de stationnements.

Légende :

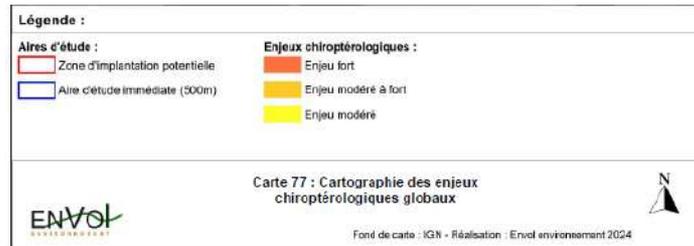
Aires d'étude :
Zone d'implantation potentielle
Aire d'étude immédiate (500m)

Contexte éolien :

Enjeux ornithologiques :
Enjeu fort
Enjeu modéré
Enjeu faible

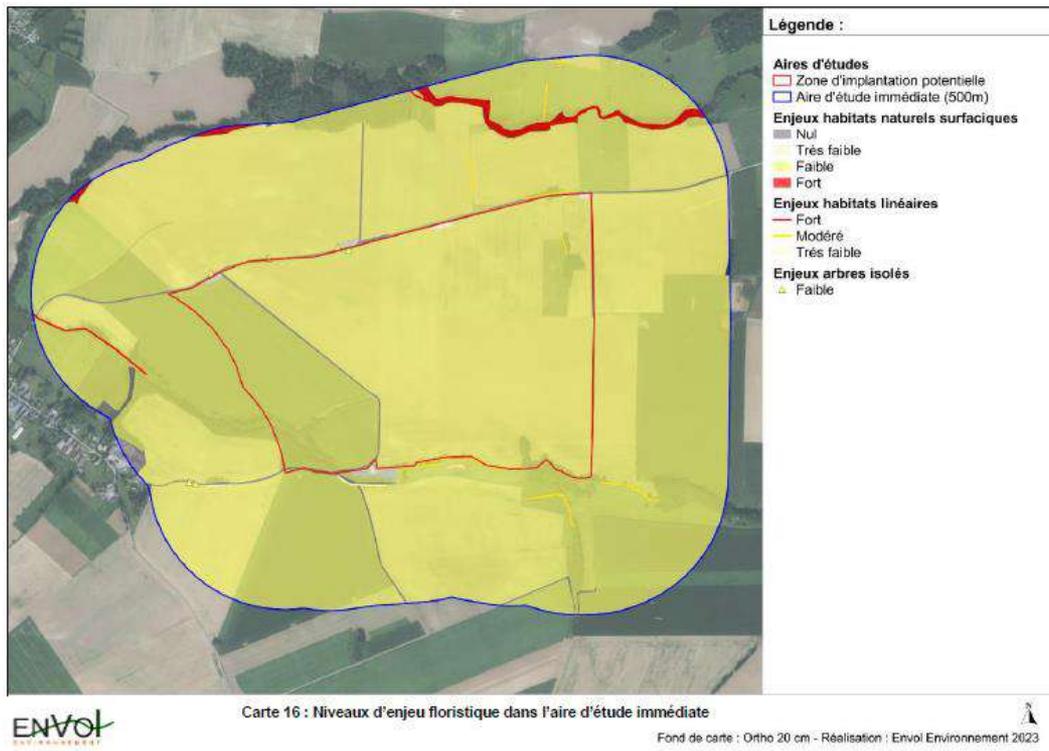
Enjeux et impacts potentiels

Environnement – Chauve-souris



Enjeux et impacts potentiels

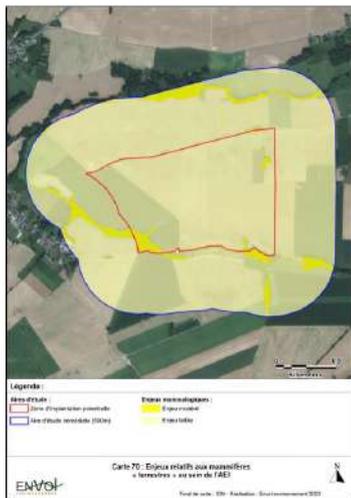
Environnement – Flore et habitats



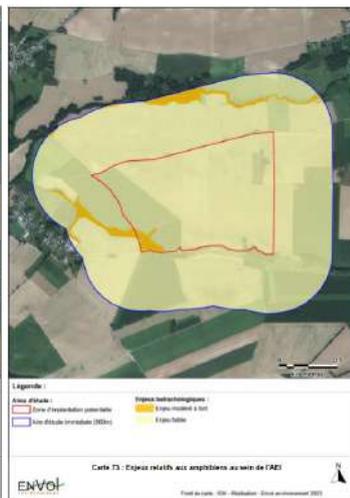
Enjeux et impacts potentiels

Environnement – Autres faunes

Enjeux mammifères



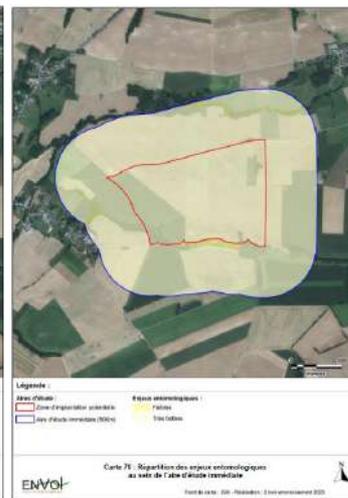
Enjeux amphibiens



Enjeux reptiles



Enjeux entomologiques



Les études et résultats des états initiaux du projet

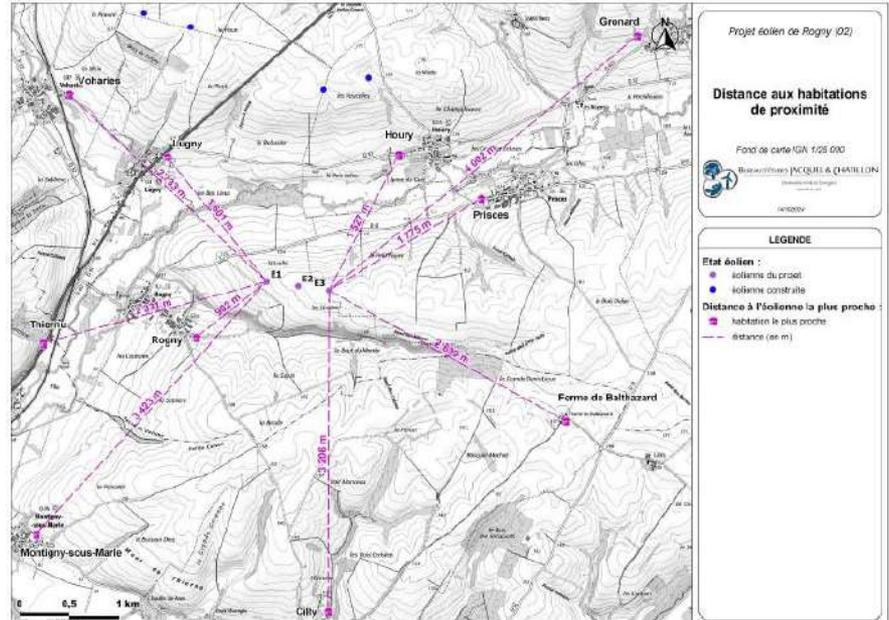
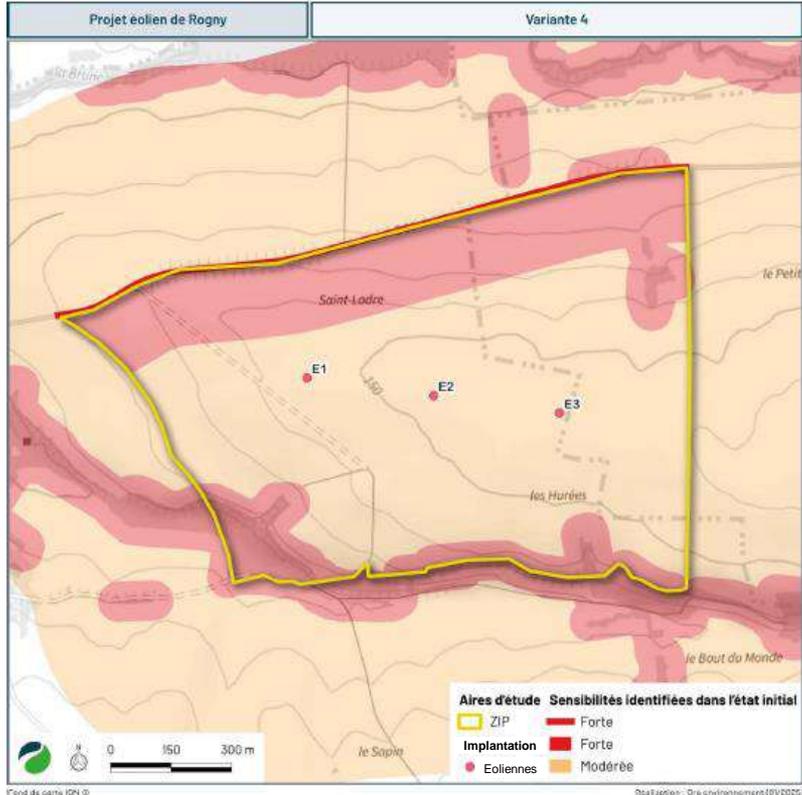
Etude environnementale – Synthèse



Carte 6 : Synthèse des enjeux maximum liés à l'environnement naturel (Source : Envoil Environnement)

Enjeux et impacts potentiels

Contraintes et servitudes

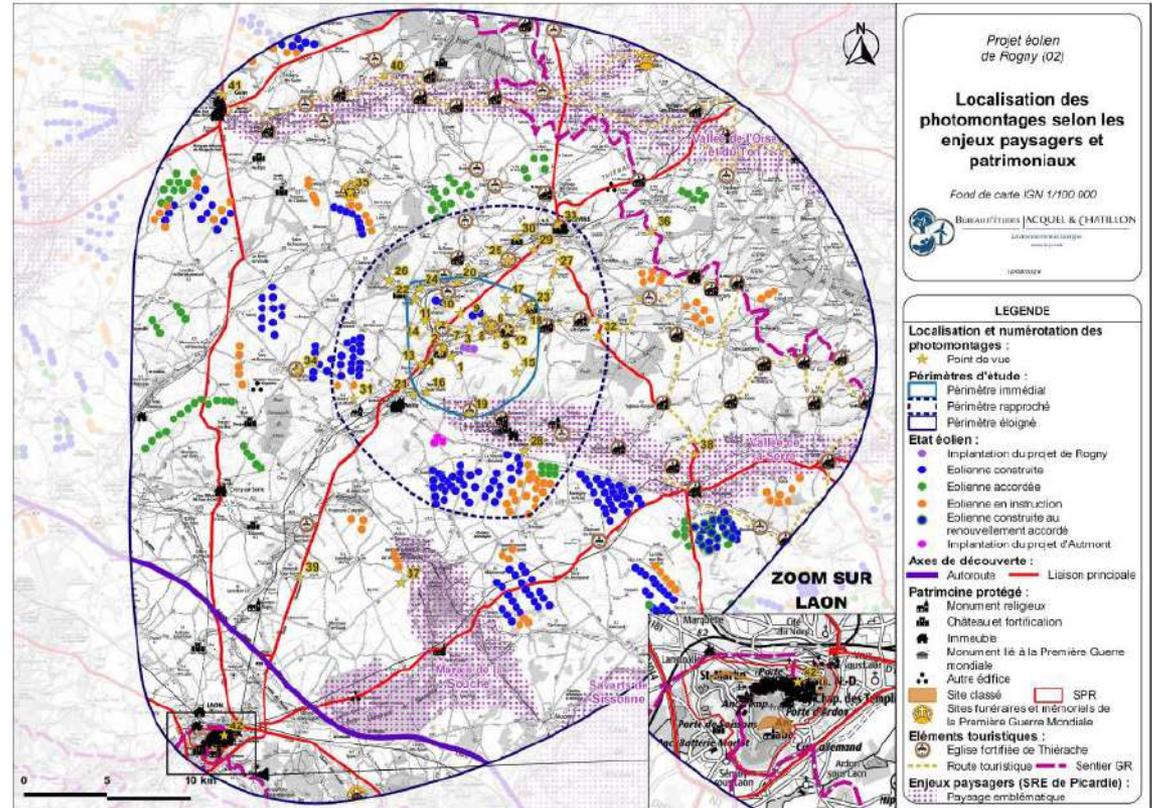


Enjeux et impacts potentiels

Paysage

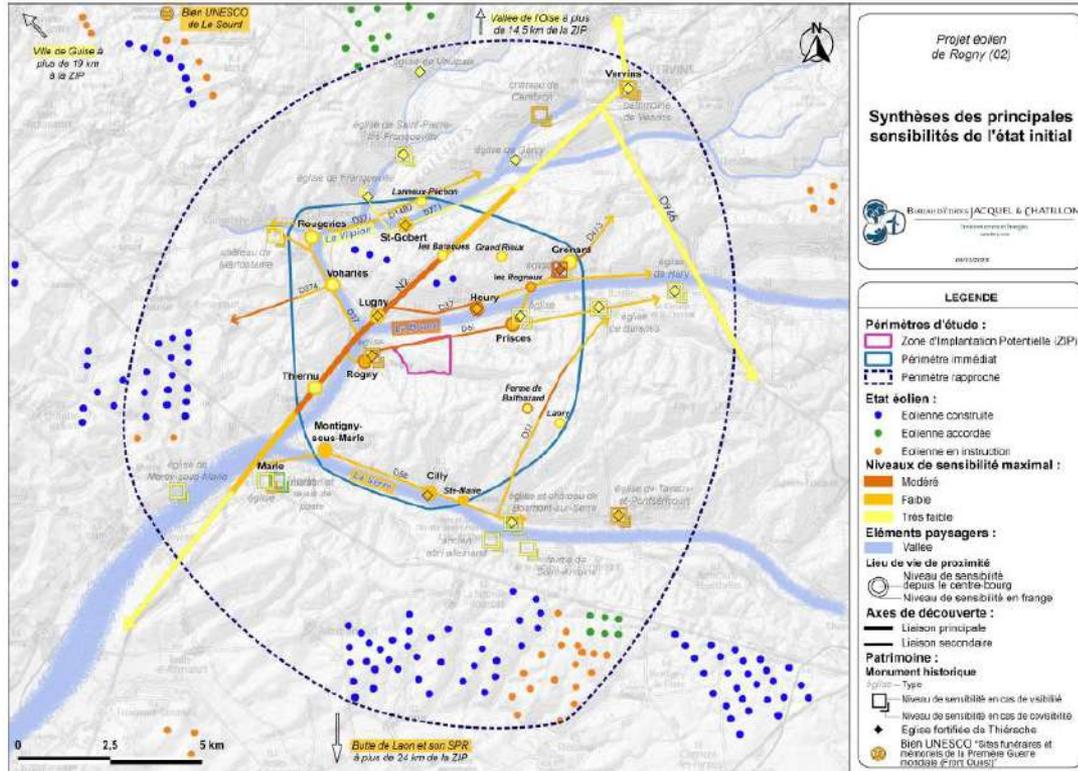
L'étude paysagère :

- 42 photomontages réalisés
- 5 prises de vue à 360°
- Prises de vue réalisée en hiver à feuilles tombées pour maximiser les impacts



Enjeux et impacts potentiels

Environnement et Paysage



Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis la sortie Sud-est du village de Rogny



Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis la sortie Ouest du village de Prises, depuis la D61



Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis la route D613, à l'approche Sud-ouest de Gronard



Enjeux et impacts potentiels

Paysage

MET Le Blanc Mont Les Cents Jalais
Autremencourt F1 Autremencourt Cuirieux I & II



Depuis la sortie Sud du village de Houry, aux abords de l'église

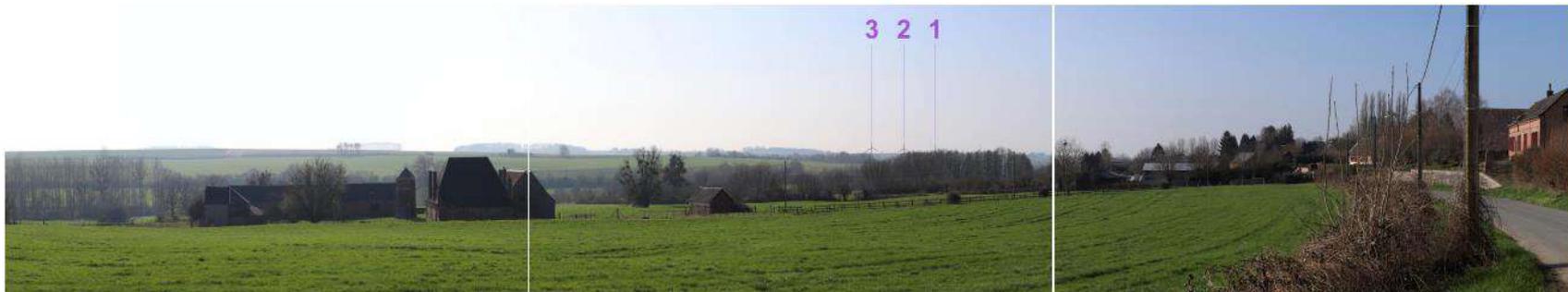


Enjeux et impacts potentiels

Paysage

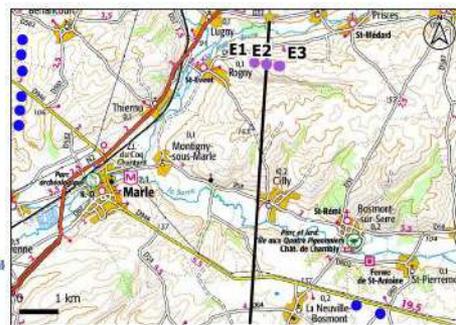


Depuis la sortie Est de Cambron, depuis la D466



Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis la D37, entre Lugny et Houry

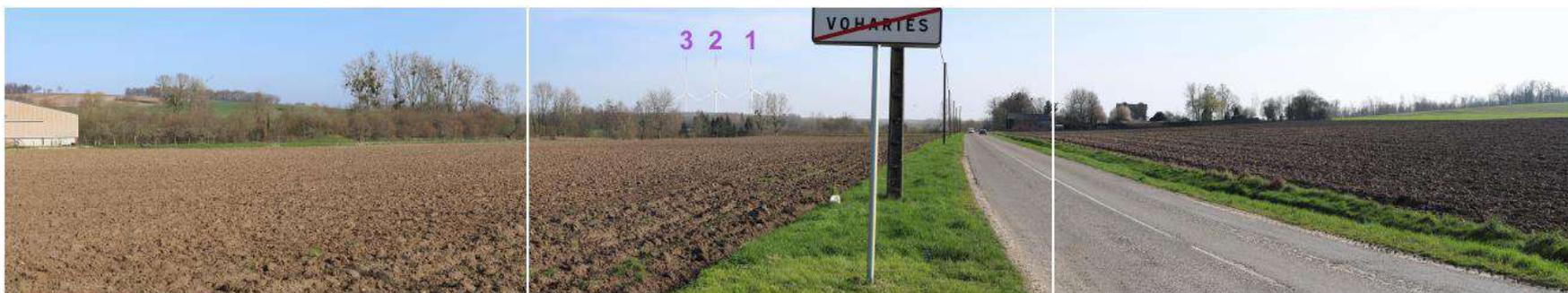


Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis la sortie Sud du village de Voharies, depuis la D37



Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis la sortie Sud de Rougeries, depuis la D453



Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis la route D946, à l'Ouest de la ferme l'Espérance



Enjeux et impacts potentiels

Paysage



Depuis l'approche Est de la ferme de Balthazar



Urbanisme



Urbanisme

Cadre politique, soutien local



**Règlement National d'Urbanisme de la Communauté
de communes de la Thiérache du Centre**

Zone d'accélération ENR

L'article 15 de la loi du 10 mars 2023 a introduit la création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. La commune de Rogny a délibéré pour inscrire la zone de projet en tant que zone d'accélération.

Retombées économiques

Enjeux et impacts potentiels

Mesures « Eviter, Réduire, Compenser »

Montant déterminé par
l'étude d'impact

Mesures d'évitement

Adaptation de la période de travaux sur l'année

Mesures de réduction

Réduction de l'attractivité des zones d'implantation pour la faune

Dispositif de limitation des nuisances pour la faune

Dispositif anticollision (bridage agricole)

Mesures de compensation

Compte tenu des niveaux d'impacts résiduels obtenus (non significatifs), il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures de compensation pour le projet éolien de Rogny.

Mesures d'accompagnement

Commune de Rogny

Remplacement de l'éclairage de la commune par des luminaires basse consommation

Participation à la rénovation de la façade de l'église de Rogny et d'un muret au niveau du porche

Participation à la remise en état et réempierrement d'un chemin derrière l'Eglise de Rogny : environ 150m allant du porche de l'Église à la rue de la Brune

Pose d'un double vitrage dans la salle communale

Pose d'une borne de recharge des véhicules électriques devant la mairie de Rogny

Retombées économiques

Retombées fiscales

Retombées fiscales pour la commune, l'intercommunalité et le département :

Ci-après un tableau de nos premières estimations des retombées économiques pour le territoire calculées sur le barème de la fiscalité de 2024*.

Collectivité	Détail du Calcul	
		3 éoliennes de 5,9 MW à Rogny
Commune	TFPB, IFER (20%)	42 500€ / an
Intercommunalité	TFPB, CFE, IFER (50%)	84 000 € /an
Département	IFER (30%)	44 400 € /an
TOTAL		170 900 € /an

TFPB : La taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ne concerne pas les panneaux photovoltaïques, seulement les éventuels ouvrages de maçonnerie et les locaux techniques du parc.

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
Pour les éoliennes: A partir du 1er janvier 2023 : 7 820 €/MW installé pendant

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

Elle s'applique sur les biens soumis à la taxe foncière que l'entreprise a utilisé pour son activité professionnelle 2 ans auparavant. Elle se règle chaque année.

Retombées économiques

Exemple d'outils de partage de la valeur

1. Offre de fourniture d'électricité verte

Pourquoi ?

Fournir aux riverains du parc une électricité moins chère et plus verte.

Comment ?

RWE passera un contrat avec un fournisseur d'électricité verte. Ce partenariat pourra alors proposer une offre de fourniture aux riverains du parc.

2. Fonds de dotation régional



Présentation du projet

Coût estimatif

- Coût de développement = 850 k€*
- Coût de construction = environ 28 M€*
- Coût annuel d'exploitation = environ 800 k€*

**montant indicatif, sujet à évolution en fonction de l'avancement des projets*

Raccordement

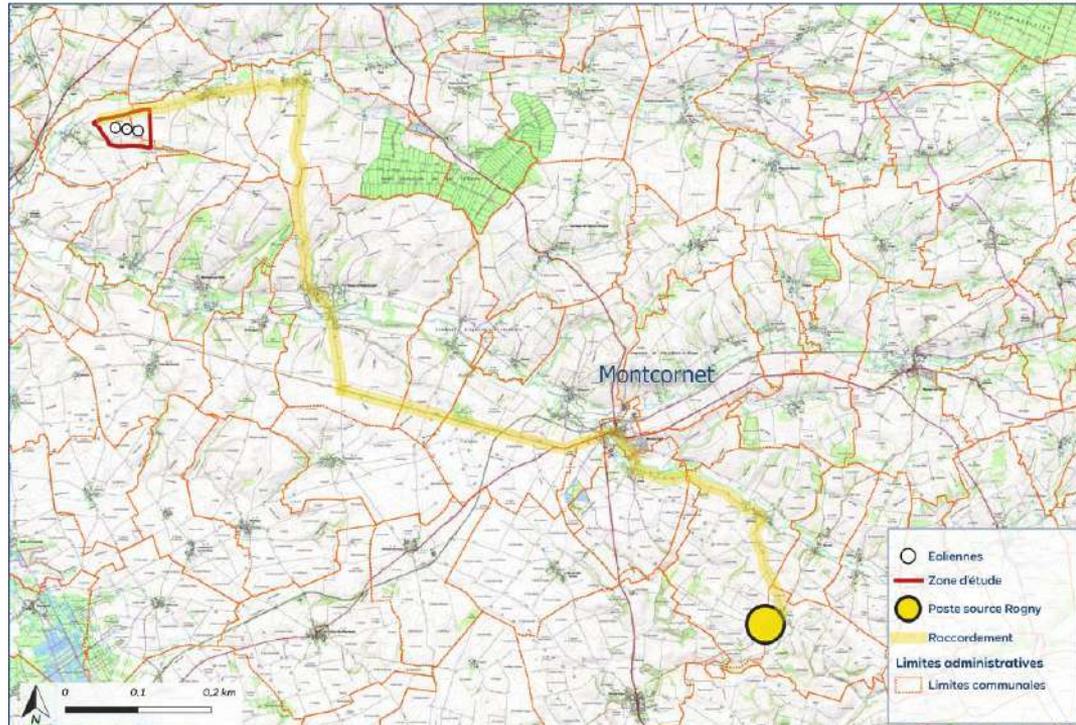


Raccordement

Options envisagées

PROJET EOLIEN DE ROGNY

RWE



Temps d'échange

La parole est à vous !